

Transfert de garde

Se présenter **impérativement** à l'accueil à l'arrivée et au départ de votre enfant. Il sera sous la responsabilité des animateurs du Cercle Paul Bert Nord-Ouest durant son temps de présence à l'accueil de loisirs et sur les heures d'ouverture de ce dernier (8h30/18h30).

Je soussigné(e) déclare **avoir pris connaissance de ce règlement** (modalité de prise en charge) et certifie être informé(e) que la signature de ce document **m'engage à prévenir le Cercle Paul Bert Nord-Ouest en cas d'absence de mon enfant ou d'un départ anticipé.**

Si les responsables légaux ne peuvent pas se déplacer ou en cas d'urgence, j'autorise les personnes ci-dessous à prendre en charge mon enfant :

Nom – prénom _____ Téléphone : _____

Nom – prénom _____ Téléphone : _____

Accueil Enfance 5-12 ans > mercredis + vacances scolaires

Mercredis (8h30/18h30) :

Inscription - forfait à l'année :

Matin Midi Après-midi

Inscription occasionnelle : Prévenir le mardi avant 9h

Matin Midi Après-midi

Vacances (8h30/18h30) :

Inscriptions uniquement aux permanences prévues. Dates communiquées par mail.

Pédibus

Mention obligatoire à cocher pour les déplacements : Ecole > Noroit et activités sportives du CPB

Mon enfant pratique l'activité suivante au CPB Nord-Ouest : **Football** **Handball** Horaires : -

J'autorise mon enfant à arriver seul à ...h.... J'autorise mon enfant à partir seul à ...h....

Je n'autorise pas mon enfant à arriver et partir seul

(Si changement au cours de l'année, merci de fournir une autorisation écrite à l'équipe d'animation)

Accompagnement à la scolarité > mardi et jeudi (16h15-18h30)

Pour les primaires, inscription définitive après l'accord de l'équipe d'animation et les parents.

J'autorise mon enfant à participer au pédibus à 16h15 (Ecole Moulin Du Comte > Noroit) (PRIMAIRE)

J'autorise mon enfant à partir seul àh.....

Je n'autorise pas mon enfant à partir seul

(Si changement au cours de l'année, merci de fournir une autorisation écrite à l'équipe d'animation)

Assurance responsabilité civile de l'enfant

Je soussigné(e)..... reconnais avoir souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile individuelle pour mon enfant.

Prestations familiales

Merci de joindre un **justificatif récent de la CAF** (ou MSA) indiquant votre quotient familial.

En cas de non justificatif ou d'autorisation, nous serons dans l'obligation d'appliquer la tarification la plus élevée. Document transmis : Oui Non

Autorisez-vous l'accès aux services de la CAF ? (Pour obtenir votre Quotient familial) Oui Non

Autorisation de droits à l'image

Autorise, sans réserve ni restriction aucune, l'association Cercle Paul Bert, Amicale laïque de Rennes affiliée à la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, N° SIRET : 777 746 702 000 11, APE : 9312Z, Licences 1-2-3 en cours de renouvellement, dont le siège social est situé au 30 bis Rue de Paris, BP 60401, 35704 Rennes cedex 7, à reproduire et à diffuser toutes images de mon enfant photographiées et/ou filmées pour une communication au public sur tous supports, y compris par voie d'édition de produits multimédias, soit directement, soit par l'intermédiaire de tous tiers ou organismes autorisés. En conséquence, je cède à l'association Cercle Paul Bert, tous droits d'adaptation, de représentation et de reproduction se rapportant à l'utilisation de son image, de sa voix et de son nom, de façon dissociée ou non, dans le cadre de la réalisation de photographies et/ou de vidéos destinées à être diffusées dans un cadre non commercial, des prises de vue photographiques ou des enregistrements audiovisuels sur lesquels mon enfant pourrait apparaître.

Je reconnais donner à l'association la présente autorisation et accorder la cession des droits ci-dessus exposés, à titre gracieux.

N'autorise pas à reproduire ou diffuser toutes images de mon enfant.

Règles de fonctionnement

Inscriptions mercredis

Inscription de votre enfant systématiquement pour tous les mercredis. Merci de prévenir de toute absence au plus tard le mardi matin avant 9h* (sous réserve des places disponibles)

***Toute absence de l'enfant, quel qu'en soit le motif, doit être impérativement signalée dès le premier jour par mail ou téléphone.**

***Un certificat médical doit être fourni pour toute absence pour maladie. Dans le cas contraire, l'absence sera facturée dans son intégralité.**

- **Accueil 8h30-10h** : Centre Renée Prévert – 15 rue Renée Prévert
- Repas de 12h15 à 13h30 au Noroit – 28 rue Charles Géniaux
- Arrivée possible des enfants pour l'après-midi à partir de 13h30
- Retour à 16h30 au centre Renée Prévert
- Possibilité de récupérer votre enfant à partir de 17h au centre Renée Prévert
- **Fermeture 18h30**

Inscriptions vacances scolaires

Les modalités d'accueil restent identiques aux mercredis.

Suivant la programmation, il vous sera demandé de prévoir un **pic-nique équilibré et zéro déchet** pour votre enfant.

Repas

Le déjeuner est prévu par l'accueil de loisirs chaque mercredi et en fonction du programme selon les vacances.

Il est facturé 4€50 en plus du prix de la journée ou du forfait. Merci de prévoir une gourde étiquetée.

Tout repas commandé sera dû. Le goûter est offert par la structure. Merci de ne pas en fournir à votre enfant.

L'accompagnement à la scolarité

L'inscription vaut pour l'année scolaire. Un temps d'échange sera prévu avec l'équipe d'animation afin de connaître les besoins de votre enfant et de vous faire part de notre projet pédagogique. Une fois votre inscription effective, vous vous engagez ainsi que votre enfant à respecter les horaires et les règles des temps d'accompagnement.

Au bout de 3 absences injustifiées ou de non-respect des règles, l'équipe se réserve le droit d'annulation de l'inscription.

Responsabilité

- L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou de détérioration de bien(s) appartenant à l'enfant inscrit à l'accueil de loisirs.
- En cas de changement de situation (adresse, ...) en cours d'année, **merci de le signaler au secrétariat.**
- En dehors des heures d'ouverture et des temps de présence, les enfants sont sous la responsabilité de leur famille.

En cas d'exception à cette autorisation légale, je m'engage à donner par écrit les nouvelles modalités de prise en charge.